

les questions d'interprétation des traités; elle participe à la préparation et à l'interprétation des accords internationaux, veille à ce que les traités conclus par le Canada le soient conformément aux obligations juridiques internationales et nationales du pays, maintient les archives des traités, fait enregistrer les traités aux Nations Unies, les publie dans le *Recueil des traités du Canada* et les dépose au Parlement; b) la section des réclamations veille à la protection des biens et intérêts des citoyens canadiens et du Gouvernement canadien en cas de torts causés à des biens canadiens à l'étranger; la section des consultations juridiques conseille sur les aspects constitutionnels des relations internationales du Canada, sur les problèmes se rattachant à la reconnaissance des États et des gouvernements, sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires, et sur toute autre question internationale d'ordre juridique qui ne relève pas explicitement des autres sections du Bureau.

La *Direction des opérations juridiques* constitue le moyen d'action du Ministère pour un certain nombre de questions juridiques internationales dont beaucoup se rattachent de près aux Nations Unies. Le travail de la Direction porte particulièrement sur la position canadienne à l'égard des questions examinées en Sixième Commission (juridique) de l'Assemblée générale des Nations Unies, et de sujets comme le droit de la mer et le droit de l'espace extra-atmosphérique qui sont traités par d'autres commissions de l'Assemblée. La Direction s'occupe aussi à divers égards du rôle joué par le Canada dans le développement du droit international dans tous les domaines. La Direction des opérations juridiques comprend quatre sections: la section du droit de la mer et des pêches dont la compétence s'étend à tous les problèmes maritimes d'ordre juridique, y compris les eaux territoriales, les zones de pêche et le plateau continental, la protection des pêcheries canadiennes, les questions de souveraineté dans l'Arctique, et les utilisations pacifiques des fonds marins et de leurs ressources au-delà des limites de la juridiction nationale; la section du droit de l'environnement qui coordonne l'attitude canadienne à l'égard de l'activité juridique internationale dans le domaine de l'environnement humain et traite des questions de pollution qui se rattachent au droit de la mer; la section des Nations Unies et de la planification juridique qui s'occupe de toutes les questions juridiques et humanitaires de l'Organisation des Nations Unies et aide à planifier la politique canadienne touchant les problèmes quasi-juridiques et à coordonner les relations du Ministère avec la communauté universitaire spécialisée en droit international; et la section du droit international privé qui aide la profession juridique et le public en matière d'administration du droit international privé, et notamment pour la pratique et la procédure civiles internationales se rattachant à la signification et à l'authentification des documents lors de procédures juridiques à l'étranger, ainsi qu'aux procédures d'extradition impliquant le Canada.

La *Direction des affaires consulaires* est chargée de la conduite de toutes les affaires consulaires. Elle défend les droits et les intérêts des sociétés canadiennes et des citoyens canadiens à l'étranger; établit et applique des plans d'urgence pour la protection des citoyens canadiens à l'étranger en cas de crise ou de conflit; aide ceux qui se trouvent en difficulté, y compris ceux qui sont détenus ou provisoirement sans ressources et, s'il y a lieu, leur accorde des prêts remboursables afin de les tirer de leur embarras immédiat ou